

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—QUESTION RELATIVE
AU MODE DE PAIEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Pour faire suite à sa réponse à l'honorable député de Portneuf, étant donné que le gouvernement du Québec a fait part au ministre de son intention de se prévaloir des avantages du bill C-211, dans l'annonce relative aux allocations familiales que le gouvernement du Québec faisait hier, l'honorable ministre peut-il dire s'il s'est assuré que le gouvernement du Québec n'utiliserait pas de ces allocations pour récupérer du gouvernement fédéral des fonds pour accorder des bénéfices sociaux qui étaient destinés aux allocations familiales du Québec?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en vertu du bill C-211, les allocations familiales qui seront approuvées par la Chambre seront versées directement par le gouvernement fédéral aux citoyens du Québec, comme à ceux des autres provinces. Alors, il est impossible, en procédant de cette façon, qu'une province ou qu'un gouvernement provincial puisse affecter à quelque autre fin que ce soit les fonds votés par le Parlement au titre des allocations familiales.

M. Rondeau: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je remercie l'honorable ministre de sa réponse, mais veut-il dire que ces allocations seront versées directement aux bénéficiaires plutôt qu'à la province?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je crois avoir été clair dans ma réponse, mais je vais essayer de la clarifier davantage.

Les sommes votées par le Parlement fédéral aux fins des allocations familiales seront versées par le gouvernement fédéral directement aux citoyens de chacune des provinces à qui ces sommes doivent être versées, et non pas aux gouvernements provinciaux.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES QUESTIONNAIRES DE SÉCURITÉ—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

M. Peter Reilly (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien lancer, à la barbe du gouvernement, un autre de ces fameux canards dont j'ai l'habitude. Cette fois-ci, il arrive que je détiens la preuve documentaire de quelque chose de vraiment malheureux. Étant donné que des employés de plusieurs ministères, certains possédant bien des années d'ancienneté, sont invités à remplir de longs questionnaires de sécurité sur divers sujets, y compris leur vie amoureuse, leurs voyages en pays d'allégeance dite communiste et d'autres sujets des plus extravagants, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement envisage un programme de sécurité entièrement nouveau, s'il en sent le besoin et, le cas échéant, pourquoi?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour autant que je sache, il n'y a pas de nouveau programme. Certains types d'emplois requièrent des autorisations sécuritaires et il s'agit probablement d'un cas de maintien d'anciennes politiques. Je vais m'enquérir s'il y a eu des changements; cependant, je crains fort que ce canard-là n'ait lui aussi du plomb dans l'aile.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions touche à sa fin; si nous voulons entendre deux ou trois autres questions, peut-être devrions-nous limiter le nombre des questions supplémentaires.

M. Reilly: Monsieur l'Orateur, ce questionnaire ne s'applique ni à de nouveaux employés ni à de nouvelles classifications. Voici que, tout à coup, des fonctionnaires de longue date, dont l'un depuis 26 ans, sont priés de remplir des formules.

M. l'Orateur: Le député pose-t-il une question supplémentaire?

M. Reilly: Je demande encore une fois au premier ministre de procéder à une enquête là-dessus et d'en faire rapport.

* * *

LES POSTES

LA LIVRAISON DES BULLETINS DANS LES BOÎTES À
COURRIER DES DÉPUTÉS—DEMANDE D'INTERVENTION
MINISTÉRIELLE

M. Ed Nelson (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, ma question se rapporte à la livraison postale, mais comme elle concerne aussi l'application de la loi, je vais l'adresser au ministre de la Justice. Étant donné que les bulletins adressés à «l'occupant» et envoyés par les députés sont classés comme du courrier de troisième classe au même titre que la réclame sans adresse qui envahit tant de foyers canadiens et vu l'importance de ces communications entre le député et ses commettants, le ministre peut-il nous dire si des mesures sont envisagées pour assurer que ces bulletins soient placés dans les boîtes à courrier comme le demande la loi au lieu d'être traités comme la réclame sans adresse?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il me fera plaisir de signaler cette instance et cette plainte au ministre des Postes qui, j'en suis sûr, sera extrêmement soucieux de voir à ce que tout le courrier des députés soit traité comme il le devrait.

* * *

LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

LA COLLABORATION ENTRE LA DIRECTION DES
ENQUÊTES SUR LES COALITIONS ET LA COMMISSION DE
SURVEILLANCE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations si on publiera les résultats de l'enquête effectuée par la Direction des enquêtes sur les coalitions dans l'industrie de l'alimentation dont il a annoncé la tenue plus tôt cette semaine, et quand cette enquête sera terminée. J'aimerais également demander au ministre si la Direction des enquêtes sur les coalitions collabore en ce domaine avec la Commission de surveil-